

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 28 AOUT 2012

L'an deux mille douze, et le vingt huit août, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULIN Michel, Maire.

### Présents :

Mmes FERNANDEZ Véronique, GUEIFFIER Michèle, ROUMEJON Solange  
MM. PAULIN Michel, CARON Michel, REBOLLO Jacques, THOULOZE Philippe,  
LABESSE Jacques, CHAY Gilles, GLAS Pascal.

### Absents excusés :

Mme SANTOUCHI Florence, MM GEYNET Sylvain, CADENET Patrice  
PIALOT Bernard procuration à Mr PAULIN  
BOURDON Michel procuration à Mr REBOLLO

**Secrétaire:** Mme GUEIFFIER a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 18 heures 30.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 31/07/2012.  
Signatures.

### MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE – CENTRE DE LOISIRS – CRECHE – REPAS PERSONNE AGEES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le prestataire de service, en vue de la restauration scolaire, centre de loisirs, crèche, repas des personnes âgées.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

-Accepte cette proposition

-Décide, suite à l'appel d'offres en date du 29/06/2012 et à l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 28/08/2012, de confier l'ensemble des repas de la restauration scolaire, du centre de loisirs, de la crèche et des personnes âgées à la société SUD EST TRAITEUR domiciliée Chemin des Mazes, 34920 LE CRES.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment le marché correspondant.

## MARCHE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le prestataire de service, en vue de l'entretien de l'éclairage public de l'ensemble du territoire communal.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

-Accepte cette proposition

-Décide, suite à l'appel d'offres en date du 27/07/2012 et à l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 28/08/2012, de confier l'ensemble de l'entretien de l'éclairage public du territoire communal à la société ETDE domiciliée 233 Av Clément ADER, 30320 MARGUERITTES.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment le marché correspondant.

## MISE A DIPOSITION PERSONNELS AU SI DU COLLEGE DE REMOULINS

Compte tenu de l'absence de Mr ROLLIN pour maladie du poste de surveillant des transports scolaires du collège de Remoulins

Compte tenu de la demande de la Mairie de Remoulins

Compte tenu de la demande du SI du Collège de Remoulins

Compte tenu de l'accord de Monsieur FERNANDEZ,

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition Monsieur FERNANDEZ Pascal, agent technique, au Syndicat Intercommunal du Collège de Remoulins pour une durée de maximale de 10 mois (jusqu'au rétablissement de Mr ROLLIN).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

-Accepte cette proposition

-Autorise la Mise à disposition de Mr FERNANDEZ Pascal

-Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention liant les 2 collectivités

Levée de la séance 19 H 30